



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage



Patrimoine canadien

# LANGUES OFFICIELLES

Concertation interministérielle 2001-2002

Canada

## Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement (article 41). Le ministère du Patrimoine canadien, en consultation avec les autres ministères et organismes fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en œuvre par les institutions fédérales de cet engagement (article 42).

### COORDONNATEURS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX CLÉS

<b>Affaires étrangères et Commerce international</b>	Michael Kamoff-Nicolosky	(613) 992-9249
<b>Agence de promotion économique du Canada atlantique</b>	Kurt Inder	(506) 851-3857
<b>Agence canadienne de développement international</b>	Claude Francoeur	(819) 997-5043
<b>Agriculture et Agroalimentaire Canada</b>	Brian Murphy	(613) 759-6772
<b>Banque de développement du Canada</b>	Dora Raimondo-Garner	(514) 283-2865
<b>Centre canadien de gestion</b>	Dan Burke	(613) 995-6019
<b>Centre de recherches pour le développement international</b>	Céline Gratton	(613) 236-6163, poste 2149
<b>Centre national des arts</b>	Josée Lessard	(613) 947-7000, poste 519
<b>Citoyenneté et Immigration Canada</b>	Beverly Davis	(613) 957-2671
<b>Commission canadienne du tourisme (nouveau)</b>	Guy Desaulniers	(613) 954-3840
<b>Commission de la capitale nationale</b>	Stéphane Pellicano	(613) 239-5334
<b>Condition féminine Canada</b>	Valérie Lavergne	(613) 947-0932
<b>Conseil de recherches en sciences humaines du Canada</b>	Boris Stipernitz	(613) 996-1447
<b>Conseil des arts du Canada</b>	Katherine Berg	(613) 566-4367
<b>Développement économique Canada (régions du Québec)</b>	Chantal Jeannotte	(514) 283-5649
<b>Développement des ressources humaines Canada</b>	Michelle Hamelin	(819) 997-5771
<b>Diversification de l'économie de l'Ouest Canada</b>	Anastasia Lim	(780) 495-4977
<b>Industrie Canada</b>	Dominique Veilleux	(613) 954-4083
<b>Justice Canada</b>	Lucie A. Charron	(613) 946-7017
<b>Office national du film du Canada</b>	Isabelle Tessier	(613) 992-4166
<b>Parcs Canada</b>	Michael Albert	(819) 953-8483
<b>Patrimoine canadien</b>	Pierre Goulet	(819) 997-7584
<b>Santé Canada</b>	Jacques Cloutier	(613) 952-3120
<b>Secrétariat du Conseil du Trésor</b>	Nicole Fortier	(613) 952-6203
<b>Société Radio-Canada</b>	Hélène Gendron	(613) 724-5569
<b>Société canadienne des postes</b>	Robert Gauthier	(613) 734-8596
<b>Statistique Canada</b>	Réjean Lachapelle	(613) 951-3763
<b>Téléfilm Canada</b>	Anne-Chantal Roy	(514) 283-6363, poste 2112
<b>Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</b>	Denis Cuillerier	(819) 956-5059

Pour plus de détails, veuillez consulter notre site Web

<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/lo-ol/ci-ic>

# Table des matières

<b>La concertation interministérielle</b>	<b>1</b>
<b>Secteur culturel</b>	<b>1</b>
Centre national des arts	1
Commission de la capitale nationale	2
Conseil des arts du Canada	2
Office national du film du Canada	2
Parcs Canada	3
Patrimoine canadien	3
Société Radio-Canada	4
Téléfilm Canada	4
<b>Secteur économique</b>	<b>5</b>
Agence de promotion économique du Canada atlantique	5
Agriculture et Agroalimentaire Canada	6
Banque de développement du Canada	6
Commission canadienne du tourisme	6
Développement économique Canada (régions du Québec)	7
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	7
Industrie Canada	7
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	8
<b>Secteur du développement des ressources humaines</b>	<b>8</b>
Centre canadien de gestion	8
Condition féminine Canada	9
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	9
Développement des ressources humaines Canada	10
Santé Canada	10
Société canadienne des postes	11
<b>Secteur international et organismes centraux</b>	<b>11</b>
Affaires étrangères et Commerce international	11
Agence canadienne de développement international	12
Centre de recherches pour le développement international	12
Citoyenneté et Immigration Canada	12
Justice Canada	13
Secrétariat du Conseil du Trésor	13
Statistique Canada	14

---

1	2	3	4
---	---	---	---

**Crédit photographique :**

Page 1 : Santé Canada



# La concertation interministérielle :

## des partenaires à l'œuvre pour le mieux-être des communautés minoritaires de langue officielle

Cet encart du *Rapport annuel sur les langues officielles* de la ministre du Patrimoine canadien présente un sommaire des principales réalisations qui découlent des plans d'action pour l'exercice 2001-2002 des 29 ministères et organismes fédéraux clés visés par le cadre de responsabilisation mis en place par le gouvernement fédéral en août 1994. Ce cadre porte sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Cet article énonce l'engagement du gouvernement canadien à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada, à appuyer leur développement et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Au cours du présent exercice, neuf ministères et organismes se sont ajoutés à la liste de ceux qui ont conclu des protocoles d'entente dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Il s'agit d'une initiative du ministère du Patrimoine canadien qui offre des fonds complémentaires aux contributions d'autres ministères ou organismes fédéraux pour les encourager à appuyer des initiatives

correspondant aux priorités des communautés minoritaires de langue officielle. Le PICLO a pour principal objectif de créer des liens durables entre ces communautés et les ministères et organismes participants. Les réalisations qui sont présentées ici témoignent de l'engagement tangible et concerté du gouvernement canadien en matière de dualité linguistique. Ces actions contribuent à mettre en valeur et à enrichir le tissu social canadien. Une plus grande vitalité des communautés minoritaires de langue officielle va de pair avec les efforts que fait le Canada pour tirer profit de la diversité qui caractérise la composition de sa population. Le lecteur qui désire obtenir plus de renseignements sur les plans d'action et les réalisations qui en découlent peut s'adresser directement au ministère ou à l'organisme de son choix. À cet effet, l'intérieur de la couverture de cet encart présente une liste de personnes-ressources et de numéros de téléphone pertinents. Ce document est aussi accessible sur le site Internet du ministère du Patrimoine canadien :

<http://www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/publications/2001-02/francais/encart.html>.

## Secteur culturel

### CENTRE NATIONAL DES ARTS

En 2001-2002, le Centre national des arts (CNA) a participé à la signature de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne conclue entre divers organismes culturels fédéraux et la Fédération culturelle canadienne-française. Il a aussi été l'hôte de la troisième édition du *Festival du théâtre des régions*, anciennement connu comme *Les 15 jours de la*

*dramaturgie des régions*, regroupant des troupes de langue française d'un peu partout au Canada et de l'étranger. Fidèle à son mandat, le CNA a l'intention de continuer à appuyer cet événement bisannuel pancanadien. Au début de 2002, il a procédé à une vaste consultation des responsables de compagnies de théâtre qui œuvrent dans un contexte francophone minoritaire, dans le but d'évaluer les possibilités de collaboration future.

### COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

La Commission de la capitale nationale (CCN) participe activement à des congrès et à des colloques partout au pays pour découvrir des nouveaux talents, dont plusieurs proviennent des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces artistes participent à des événements spéciaux, cérémonies et célébrations comme la Fête du Canada. Dans le cadre des activités promotionnelles de ses programmes jeunesse, la Commission a participé au *Salon des enseignants de français langue maternelle*, organisé par l'Alliance canadienne des responsables et des enseignants et des enseignantes en français langue maternelle (ACREF). Elle a placé des encarts dans plusieurs publications de langue seconde, dont celles de l'Association québécoise des enseignants de langue seconde, du *Teachers of English as a Second Language* (TESL Ontario), de l'Association canadienne des professeurs d'immersion, de l'Association canadienne des professeurs de langues secondes et de *Canadian Parents for French*. La CCN a assuré une distribution systématique de ses ressources éducatives qui mettent en valeur les capitales canadiennes dans les écoles et les communautés de langue officielle (2 000 écoles au total).

### CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Conseil des arts du Canada (CAC) a réalisé deux initiatives importantes. Il a conclu un protocole d'entente avec Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) pour le développement culturel et artistique de la communauté anglophone du Québec. Il a participé au renouvellement, pour une période de cinq ans, de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. L'une des mesures prises en vertu de cette entente multipartite au cours de l'année 2001-2002 a trait à une étude sur la situation des artistes visuels chez les francophones en situation minoritaire.

Le Conseil a pris de nombreuses initiatives afin de s'assurer que les artistes de langue officielle en situation minoritaire aient un accès équitable à ses programmes, tout en tenant compte du contexte particulier dans

lequel ils travaillent. Le CAC organise régulièrement des rencontres de consultation et d'information avec des artistes en région, anglophones au Québec et francophones hors Québec. Il a continué d'entretenir des relations de travail étroites avec la Fédération culturelle canadienne-française. Il participe également aux rencontres régulières des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

### OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

L'Office national du film du Canada (ONF) a présenté de nombreuses productions en langue française sur les chaînes canadiennes nationales telles que Radio-Canada, le Réseau de l'information et Télétoon permettant ainsi aux communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire de voir davantage de films de l'ONF. En outre, l'ONF a aidé à organiser des projections de ses films dans plusieurs de ces communautés. Trois films réalisés au Québec par des cinéastes anglophones ont fait l'objet d'une diffusion en primeur à la télévision au Québec. Plusieurs films de l'ONF ont pris l'affiche lors de festivals tenus dans des villes où vivent d'importantes communautés de langue officielle en situation minoritaire.

De l'information est facilement accessible à partir du site Web bilingue de l'ONF, de la ligne téléphonique sans frais, de la boutique électronique de langue française et du catalogue en ligne. Le bulletin électronique *@ctiONFilm*, l'outil de communication du programme français avec le grand public et les clientèles institutionnelles, a été publié cinq fois au cours de l'exercice et affiché en permanence sur le site Web.

Enfin, l'ONF s'est joint aux signataires de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. Cette entente conclue entre le gouvernement fédéral et la Fédération culturelle canadienne-française a pour but de favoriser la collaboration, l'appui mutuel et les synergies. Au cours de l'année, il a tenu plusieurs rencontres avec l'Alliance des producteurs francophones du Canada.

### PARCS CANADA

En 2001-2002, Parcs Canada a continué d'entretenir de solides relations avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Dans le cadre de ses programmes de mise en valeur du patrimoine, il a consulté les communautés francophones pour élaborer des programmes bilingues qui reflètent l'identité de ces communautés et leur contribution à l'histoire de leur région. Parcs Canada a mené de vastes consultations publiques sur des plans directeurs de parcs nationaux et s'est assuré de la participation des communautés de langue officielle. Par ailleurs, les responsables de nombreux parcs et lieux historiques nationaux ont collaboré avec des groupes de langue officielle en situation minoritaire à la promotion du tourisme francophone dans leur région. Parcs Canada a également travaillé de concert avec d'autres ordres de gouvernement, des institutions et le secteur privé dans le but de valoriser la dualité linguistique du Canada.

### PATRIMOINE CANADIEN

En 2001-2002, le ministère du Patrimoine canadien a poursuivi ses efforts pour appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, favoriser leur épanouissement et faire la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. Parmi les grandes avancées du Ministère, mentionnons le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) qui, depuis sa mise en œuvre en janvier 2000, a permis de conclure 13 protocoles d'entente avec 12 organismes fédéraux et a eu des retombées totales de plus de 17 millions de dollars au profit des communautés minoritaires de langue officielle.

En éducation, Patrimoine canadien a conclu des ententes spéciales sur la qualité de l'éducation et sur l'enseignement postsecondaire dans la plupart des provinces et territoires. Ainsi, dans le cadre de l'Entente spéciale Canada-Ontario pour le parachèvement et le plein développement des collèges de langue française en Ontario et grâce à Développement des ressources humaines Canada, des fonds supplémentaires de 8,1 millions de dollars vont permettre d'offrir de nouveaux programmes de formation professionnelle

dans des secteurs d'avenir. De plus, grâce aux ententes fédérales-provinciales en éducation, des milliers d'élèves de langue minoritaire étudient dans leur langue dans environ 1 000 écoles partout au Canada, et près de 2,6 millions de jeunes s'initient au français ou à l'anglais langue seconde. Patrimoine canadien participe aussi à la mise en place de divers services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité dans des secteurs tels que la culture, les services sociaux et la santé.

D'autres composantes du programme des langues officielles favorisent l'apprentissage et la promotion du français et de l'anglais : le Programme de bourses d'été de langues et celui des moniteurs de langues officielles, Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles, le Programme de développement de services en langues officielles, le Programme d'appui à l'interprétation et à la traduction, le Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) et le Programme d'appui à la dualité linguistique. De plus, afin d'orienter le développement des politiques en matière de dualité linguistique au Canada, le ministère du Patrimoine canadien a établi, en mars 2002, un fonds de dotation, situé à l'Université de Moncton, destiné à soutenir la création de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Patrimoine canadien a également accordé à la ville d'Ottawa une aide financière de 2,5 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la mise en place de services bilingues. Il finance enfin les *Rendez-vous de la Francophonie*, un événement important pour la promotion de la langue et de la culture françaises au Canada.

Les programmes culturels et du sport du Ministère appuient aussi la dualité linguistique canadienne. Les musées, le théâtre, l'édition, la radiodiffusion, la musique, les arts médiatiques, les arts visuels, les arts de la scène et les grands événements sportifs sont autant de champs d'intervention. Mentionnons l'appui aux *Salons du livre*, au *Festival CinéFranco* (Toronto), au Réseau Ontario des arts de la scène, au Centre culturel francophone de Vancouver, au *Solstice d'été* (Inuvik, T.N.-O.) et aux *IV<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie*. Soulignons également le renouvellement, le 18 mars 2002, de

## Secteur culturel

l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne. Cette entente, qui met à contribution plusieurs organismes du portefeuille, a permis la réalisation de nombreux projets en matière de diffusion et de promotion.

Certains programmes du Ministère apportent une contribution significative à l'utilisation du français dans les nouveaux médias. Le Programme de culture canadienne en ligne, qui représente un investissement d'environ 200 millions de dollars sur trois ans, et dont près de la moitié des fonds sont consacrés à la numérisation de contenu francophone, en est un bel exemple. Signalons aussi la participation du Ministère à l'élaboration de la nouvelle politique de communication du gouvernement du Canada. Celle-ci est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2002 et elle encourage les ministères et organismes fédéraux à communiquer efficacement avec les communautés minoritaires. Patrimoine canadien assure également la coordination de la participation du gouvernement du Canada à la chaîne francophone internationale TV5.

### SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Au cours de l'exercice 2001-2002, la Société Radio-Canada a participé, avec d'autres institutions fédérales, au renouvellement de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne conclue avec la Fédération culturelle canadienne-française. Cette entente a pour but d'augmenter et de faciliter la promotion et la visibilité des artistes francophones et acadiens de toutes les disciplines. Le Panel des régions, mis sur pied par la Télévision française à la suite d'engagements pris devant le CRTC lors du renouvellement des licences, s'est réuni à deux reprises et a déjà des retombées intéressantes : les quatre stations de l'Ouest produisent chacune un magazine d'affaires publiques hebdomadaire. De plus, on a renforcé les équipes de journalistes, notamment pour la couverture de la scène culturelle, et créé dix nouveaux bureaux journalistiques.

Afin de soutenir ses investissements dans l'industrie de la production indépendante régionale, la Télévision française a participé à la mise sur pied d'un programme de perfectionnement pour les auteurs et réalisateurs de langue française vivant et travaillant à

l'extérieur du Québec. Ses partenaires dans ce projet ont été Téléfilm Canada, Patrimoine canadien par le biais du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) et l'Alliance des producteurs francophones du Canada. La Télévision a ajouté à sa programmation un bulletin de nouvelles, le midi, en Atlantique. Elle a aussi investi davantage dans la production indépendante régionale par le truchement des séries de variétés *Un air de famille* et *Pour l'amour du country*, et par la série dramatique jeunesse *Service point.com*. Toutes ces émissions sont produites par des entreprises indépendantes œuvrant à l'extérieur du Québec. En outre, il faut noter un accroissement de la collaboration des stations régionales, qui se traduit par la diffusion d'émissions hebdomadaires.

En ce qui concerne la Radio française, l'événement marquant de l'année a été la décision du CRTC d'accorder 18 nouveaux permis pour l'installation d'émetteurs destinés à la Chaîne culturelle et répartis dans toutes les provinces. La Radio française a aussi augmenté le nombre d'installations de production et de diffusion en région, permettant ainsi à certaines émissions produites en région d'être diffusées au réseau. La Radio française favorise particulièrement la promotion et le développement du talent. À cet effet, elle s'est associée à la création du Réseau national des galas de la chanson et a poursuivi son action en mettant à la disposition de la relève des professionnels, ses studios et ses conseils, grâce à l'aide offerte par Patrimoine canadien dans le cadre du PICLO.

Sur le plan international, Radio-Canada a lancé à Paris, dans le cadre de la semaine de la Francophonie, *bandeapart.fm*, un nouvel espace musical sur le Web destiné aux jeunes de 15 à 30 ans. La Radio et la Télévision ont poursuivi la collaboration avec les stations et les diffuseurs d'Europe et d'Afrique par le biais de production d'émissions, d'échange de journalistes et de formation entre pays participants.

### TÉLÉFILM CANADA

Pour la troisième année consécutive, Téléfilm a assumé le leadership de l'organisation du Programme d'immersion des producteurs francophones hors Québec, en collaboration avec Patrimoine canadien et



L'Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC). Ce programme a pour but de rapprocher les producteurs canadiens francophones éloignés du centre de décision francophone et les diffuseurs de langue française. De nouveau en 2001-2002, grâce au Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), l'Institut national de l'image et du son a organisé des ateliers de perfectionnement à l'intention d'auteurs et de réalisateurs de langue française vivant et travaillant à l'extérieur du Québec. Cette formation vise la maîtrise de la pratique professionnelle dans l'écriture et la réalisation d'œuvres de fiction. Les ateliers de formation se sont déroulés à Montréal pour les scénaristes, et aux studios de Radio-Canada à Ottawa pour les réalisateurs.

En plus de tenir ses propres consultations, Téléfilm a participé en 2001-2002 à plusieurs rencontres nationales et régionales organisées par Patrimoine canadien, ainsi qu'au groupe de travail sur les arts médiatiques. Ce groupe réunit plusieurs intervenants clés, dont l'APFC, le Fonds canadien de télévision, les diffuseurs, Patrimoine canadien et l'Office national du film. Pendant l'année, 37 projets de langue française hors Québec ont bénéficié de l'aide de Téléfilm. La participation de Téléfilm aux projets de langue française en milieu minoritaire francophone a donc

augmenté de 37 p. 100, pour atteindre 4,7 millions de dollars. Quant à la production en langue anglaise au Québec, son volume s'est considérablement accru : on parle ainsi de 85 projets et d'une participation financière de Téléfilm atteignant 15,7 millions de dollars.

Le Fonds canadien de la télévision, le Fonds du long métrage du Canada et le Fonds Nouveaux médias du Canada ont également contribué à l'essor de la production en milieu linguistique minoritaire. Téléfilm a aussi maintenu sa participation à l'aide au doublage par des engagements financiers totalisant 1,5 million de dollars. Dans le cadre de ses initiatives, Téléfilm a appuyé des festivals qui présentent des films dans la langue officielle minoritaire de la province donnée : *Cinémental* et l'*International Festival of Films for Kids of all Ages* (qui comporte un volet francophone important) à Winnipeg, le *Rendez-vous du cinéma québécois et francophone* à Vancouver, le *Festival international du cinéma francophone* en Acadie et le *Cinéfest* à Sudbury. Outre cette aide, Téléfilm a accordé une somme supplémentaire pour le sous-titrage électronique à plusieurs festivals au Québec, ce qui a permis aux spectateurs des deux langues officielles d'avoir accès aux films. Enfin, il a commandité le festival de films anglophones *Cinémania*, à Montréal.

## Secteur économique

### AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

Au cours du dernier exercice financier, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) a appuyé deux projets précis. Le premier est lié à la préparation des fêtes commémoratives de 2004, qui soulignent l'arrivée des Français en terre d'Amérique. L'autre concerne les *Jeux d'hiver du Canada 2003*, qui se tiendront dans la région de Bathurst-Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de ses programmes, l'APÉCA a continué de donner son appui aux Corporations locales de développement économique, aux Centres de services aux entreprises Canada, aux Agences de

développement économique communautaire et aux associations communautaires francophones et acadiennes. Dans le but de mieux rejoindre ces communautés, l'APÉCA a établi deux nouveaux bureaux satellites. De concert avec Patrimoine canadien, et dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), l'Agence a contribué à l'élaboration d'un cours de formation à distance sur le lancement et la gestion des PME en Atlantique.

De manière plus particulière, l'APÉCA a assuré une représentation au sein de divers organismes gouvernementaux francophones et a participé à certains événements de la Francophonie. Elle a effectué

## Secteur économique

une étude sur le développement économique de la région Chaleur-Restigouche et fait un sondage auprès des jeunes entrepreneurs. Les résultats serviront à la création de nouveaux projets d'entrepreneurship qui cibleront aussi les jeunes francophones de la région. L'APÉCA a offert des séances de formation et d'information en entrepreneurship aux jeunes aspirants entrepreneurs et aux entreprises. En outre, elle a aidé à la création, en Nouvelle-Écosse, d'une nouvelle pépinière d'entreprises axée sur l'économie du savoir. Au Nouveau-Brunswick, de concert avec divers campus de l'Université de Moncton, l'APÉCA a travaillé au développement du commerce international et de l'entrepreneurship. Finalement, elle a contribué à l'établissement du premier Centre de recherche biomédicale francophone établi à l'extérieur du Québec.

### AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Les réalisations d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) en 2001-2002 font état d'un certain nombre d'engagements et de mesures. Elles visaient à raffermir les partenariats avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire et à contribuer à leur développement et à leur dynamisme. AAC a poursuivi trois objectifs : l'établissement d'un partenariat avec les communautés de langue officielle; l'appui aux deux comités de développement des ressources humaines (celui de la francophonie canadienne et celui de la communauté anglo-québécoise) de Développement des ressources humaines Canada (DRHC); la tenue de consultations sur le Cadre stratégique pour l'agriculture.

En 2001-2002, AAC a conclu un protocole d'entente de trois ans avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Ce protocole a donné lieu à six projets et à la préparation d'une initiative de planification de développement rural dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire. AAC a contribué au développement du leadership chez les jeunes; à la modernisation des réseaux électroniques; au renforcement du rôle des associations francophones de

gestion d'entreprises agricoles; à la diffusion de renseignements agricoles en français; à une évaluation de l'état de santé de la communauté francophone du Yukon; à un projet en animation des collectivités rurales de l'Alberta. Dans le cadre de sa participation aux deux comités de DRHC, AAC a aussi accepté de participer au comité conjoint du Réseau de développement économique et d'employabilité de l'Ontario. Il a aussi ajouté les Tables communautaires des comités nationaux anglophone et francophone à la liste des consultations sur le Cadre stratégique pour l'agriculture.

### BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

La Banque de développement du Canada (BDC) fournit des services par l'entremise de ses 80 succursales et vise à assurer leur présence auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au Canada. En 2001-2002, la BDC a procédé à une évaluation de l'admissibilité des communautés de langue officielle en situation minoritaire à ses programmes et services. Elle a effectué une consultation ciblée de la communauté francophone de l'Ontario. Elle a également continué de participer aux activités du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne. En outre, la BDC a contribué à l'essor d'associations et de regroupements à caractère économique en Ontario, dans les provinces atlantiques et au Québec par le biais de conférences et de séminaires. Elle a institué au Manitoba le Programme de prêts franco-manitobain. Enfin, elle a eu recours aux médias minoritaires et a fait diffuser des annonces télévisées au Réseau de l'information et à Radio-Canada pour promouvoir ses services.

### COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME

Devenue société d'État le 2 janvier 2001, la Commission canadienne du tourisme (CCT) a accepté de faire partie des organismes fédéraux clés désignés en vertu du cadre de responsabilisation de 1994 aux fins de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Elle s'est alors engagée à faire la promotion de nouvelles approches pour accroître l'efficacité de son programme qui porte sur les langues

officielles. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, en plus de continuer à offrir une gamme de programmes de développement touristique, la CCT a mené des négociations avec des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elle voulait ainsi obtenir la participation de l'ensemble des provinces canadiennes à un projet d'émissions sur le tourisme dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. Ces démarches ont également permis d'entrevoir d'autres projets qui pourraient éventuellement être entrepris avec des organismes de langue officielle en situation minoritaire, notamment avec la presse francophone hors Québec.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA (RÉGIONS DU QUÉBEC)

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, Développement économique Canada a révisé les obligations des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) liées aux dispositions de la *Loi sur les langues officielles*. Le Ministère a signé un protocole d'entente de trois ans avec Patrimoine Canadien, dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). Cette entente a permis la réalisation de six nouveaux projets de la communauté anglophone du Québec.

Au cours de cette même période, Développement économique Canada a continué de participer aux activités du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone. Les efforts déployés pour appuyer le développement de la communauté anglophone du Québec ont contribué à l'augmentation du nombre de projets financés, qui est passé de 37 en 2000-2001 à 48 en 2001-2002.

### DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DÉO) a maintenu son soutien aux activités des quatre Organisations francophones à vocation économique (OFVÉ) afin qu'elles soient en mesure d'offrir un éventail complet de services essentiels au développement d'entreprises. Citons notamment les

services d'information, de formation et d'encadrement, de même que des conseils et la promotion de l'esprit d'entreprise. Les OFVÉ et d'autres organisations francophones ont bénéficié de fonds provenant des Initiatives spéciales de développement économique de DÉO afin de déterminer les enjeux et les occasions qui s'offrent dans l'Ouest. Les OFVÉ comprennent la Société de développement économique de la Colombie-Britannique, la Chambre économique de l'Alberta, le Conseil de la Coopération de la Saskatchewan et le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba.

DÉO s'est préoccupé de maintenir et de renforcer les activités actuelles des entrepreneurs et des PME francophones. L'offre d'un financement pluriannuel favorise une planification à long terme, un accroissement de la responsabilisation de ces organisations, un accès au capital, une association de ces organisations au Réseau de prestation des services de DÉO, et, enfin, le soutien des projets de développement économique dans les secteurs prioritaires définis par les communautés francophones elles-mêmes. En 2001-2002, chacune des quatre OFVÉ a négocié une entente avec une institution financière de sa province.

DÉO a aussi eu recours au Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) de Patrimoine canadien pour faire la promotion de l'entrepreneurship franco-manitobain et mettre en place des projets de tourisme patrimonial en Alberta. Ces projets ont contribué au développement du corridor touristique francophone et favorisé l'élaboration du plan de développement de l'initiative « La Grande Place francophone de Calgary ».

### INDUSTRIE CANADA

En 2001-2002, Industrie Canada (IC) a collaboré avec divers organismes de développement régional (Agence de promotion économique du Canada atlantique; Développement économique Canada pour les régions du Québec; Diversification de l'économie de l'Ouest Canada) pour mettre en œuvre une stratégie visant à optimiser la participation des communautés de langue officielle en situation

## Secteur économique

minoritaire (CLOSM) à ses programmes et services. Partout au Canada, le personnel a intensifié ses activités de sensibilisation auprès des communautés. Les communautés ont participé plus activement aux programmes. Le personnel a appliqué des plans visant à améliorer les services et à accroître les possibilités de développement économique dans les communautés. Industrie Canada a amorcé le deuxième volet de sa campagne de sensibilisation interne. Il a lancé son site intranet, ProAction 41, afin de mieux renseigner ses employés sur l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* et les communautés. Il a poursuivi ses efforts afin de brancher les CLOSM à Internet et a appliqué son plan stratégique à trois volets : communications; analyse et recherche; participation accrue aux programmes existants.

Au cours de cette période, et dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) de Patrimoine canadien, Industrie Canada a contribué à la réalisation de dix projets. Il a aussi mené d'autres activités de développement économique. En voici trois exemples : l'organisation d'un atelier de deux jours sur le commerce électronique dans la région du Pacifique; des investissements de plus de 1 185 000 \$, par l'entremise de FedNor, en Ontario; la tenue d'un séminaire qui s'adressait principalement à des délégués francophones du Nouveau-Brunswick, avec la participation de représentants américains des consulats de Boston et d'Atlanta. Au Québec, divers outils ont sensibilisé les

entreprises anglophones aux possibilités d'échanges commerciaux et de partenariats. Citons notamment : des ateliers et des séminaires donnés par le personnel d'ambassades; des visites auprès d'entreprises et associations afin de promouvoir le commerce avec des pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

### TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

Au cours de la dernière année, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a grandement contribué au succès des *IV<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie*, tenus dans la Région de la capitale nationale en juillet 2001. En effet, TPSGC a, entre autres, assuré l'hébergement des représentants officiels et de leur personnel, a fourni plus d'une centaine de bénévoles de son ministère pour assister le comité organisateur, a prêté des ordinateurs et a offert des services de traduction. Outre cet effort appréciable, TPSGC a fait don de 42 ordinateurs et de 2 imprimantes à des associations établies dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire, a accordé aux organismes communautaires admissibles les tarifs réduits d'hébergement consentis au gouvernement fédéral, a distribué TERMIUM sur cédérom ou TERMIUM Plus sur Internet et a, en collaboration avec certains collègues et universités du pays, prolongé sa participation au Programme de stages en partenariat avec les universités (stages en traduction).

## Secteur du développement des ressources humaines

### CENTRE CANADIEN DE GESTION

En 2001-2002, le Centre canadien de gestion (CCG) a animé une série de séances d'orientation et de tables rondes pour les sous-ministres et sous-ministres adjoints. L'objectif consistait à renforcer le rôle des dirigeants dans la promotion des langues officielles dans le milieu de travail. La portion d'apprentissage du Programme des stagiaires en gestion contient un

module sur la *Loi sur les langues officielles*, notamment sur l'article 41. Voilà qui contribue à donner aux chefs de demain une meilleure compréhension de leur responsabilité envers le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion de la dualité linguistique. Le CCG a également consulté les directions des langues officielles des organismes

centraux dans le but de clarifier le traitement de divers thèmes touchant les langues officielles, dont l'article 41, et d'intégrer les messages de dualité linguistique dans le programme de base.

Le CCG a apporté son soutien aux quatre Conseils des haut fonctionnaires fédéraux des provinces atlantiques, qui ont organisé ensemble le *Symposium de l'Atlantique sur les langues officielles*. Cet événement a rassemblé 29 organismes fédéraux pour repenser et renouveler le programme des langues officielles. Le CCG a par ailleurs organisé, dans le cadre du Programme Cours et affectations de perfectionnement, des voyages éducatifs sur des questions socioéconomiques. Les participants ont pu rencontrer des membres des collectivités de langue officielle en situation minoritaire dans diverses régions du pays. Le CCG a également offert un programme américain en français aux cadres et gestionnaires d'expression française. Il s'agissait d'une première, pour laquelle il a embauché des animateurs d'expression française et fait traduire le matériel pédagogique. Le CCG a enfin parrainé un projet de recherche de l'Université de Moncton sur les manières d'améliorer les relations entre les citoyens et la fonction publique dans les régions.

### CONDITION FÉMININE CANADA

En 2001-2002, Condition féminine Canada a appuyé financièrement dix-sept initiatives dans le but de renforcer les capacités d'intervention de groupes de femmes de langue officielle minoritaire. L'objectif était, d'une part, de permettre à ces groupes de contribuer aux changements institutionnels et politiques et, d'autre part, de faire prendre conscience au grand public des problèmes qui préoccupent les femmes. L'organisme a également appuyé financièrement des initiatives visant à répondre aux préoccupations de collectivités plus diversifiées de femmes, tout en encourageant une participation importante de femmes des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Condition féminine Canada a aussi conclu un partenariat avec deux groupes francophones, Relais-femmes et le Réseau national d'action éducation femmes, dans le cadre d'une

initiative nationale qui, au moyen d'un dialogue électronique interactif, comptait sensibiliser la collectivité des femmes en général et mieux faire comprendre le rôle et la valeur de l'analyse comparative entre les sexes. En outre, l'organisme a encouragé les femmes et les groupes de femmes des minorités de langue officielle à participer davantage aux activités qu'il a organisées afin de souligner des dates importantes pour l'avancement de l'égalité des femmes. Ainsi, l'une des lauréates du Prix du Gouverneur général commémorant l'affaire « personne » fait partie d'une collectivité minoritaire de langue officielle.

### CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) a continué de veiller à ce que ses comités de sélection chargés de l'octroi des subventions et des bourses soient constitués de façon à assurer une bonne représentation des deux groupes linguistiques. De plus, le Conseil a subventionné, d'une part, des chercheurs issus des communautés minoritaires de langue officielle et, de l'autre, des travaux de recherche portant sur la dualité linguistique. Précisons quelques-uns de ces travaux : étude sur les faiblesses en sciences chez les francophones en milieu minoritaire; examen des questions linguistiques à partir des données du recensement de 2001 de Statistique Canada; évaluation scientifique de l'hypothèse selon laquelle la langue anglaise parlée au Québec subit des changements d'ordre structurel attribuables au contact avec la langue française. Le Conseil a relancé le programme Alliances de recherche universités-communautés (ARUC). Ce programme appuie la création d'alliances spéciales entre les universités et les organismes qui travaillent au sein des communautés, et le prochain concours aura lieu en 2002-2003. Lors de l'annonce de la relance du programme des ARUC, le Conseil a ciblé tous les regroupements et tous les réseaux pertinents. Il publie aussi une liste de tous les projets subventionnés portant sur la nature bilingue du Canada et sur l'épanouissement de ses minorités

francophones et anglophones. Le CRSHC a largement diffusé au sein des communautés minoritaires tous ses programmes stratégiques et ses programmes de subventions de recherche. Il souhaite ainsi que les chercheurs et les groupes communautaires minoritaires de langue officielle profitent pleinement des possibilités qu'offrent ses divers programmes.

### DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA

En 2001-2002, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a continué à concrétiser l'engagement fédéral visant à favoriser le développement et le plein épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle. En décembre 2001, dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), le Ministère a conclu un protocole d'entente avec Patrimoine canadien. Les bureaux régionaux de DRHC ont appuyé financièrement de nombreux projets réalisés partout au pays. À l'administration centrale, les directions et directions générales ont participé activement à la mise en œuvre de l'article 41. Ainsi, elles encouragent chaque province à appuyer des initiatives en alphabétisation. Elles favorisent la création de partenariats en ressources humaines qui reconnaissent les besoins des communautés de langue officielle en milieu minoritaire. Elles ajoutent une composante linguistique à certaines recherches sur les professionnels du domaine de la santé. En outre, la Direction des Initiatives Jeunesse a signé une entente avec Forum Ontario francophonie mondiale afin d'aider des stagiaires francophones à intégrer le marché du travail. En collaboration avec des partenaires fédéraux, la Direction générale de la recherche appliquée a travaillé à assurer le suréchantillonnage de communautés minoritaires de langue officielle. Elle l'a fait dans deux enquêtes importantes : *l'Enquête sur l'alphabétisation et les compétences des adultes* et *l'Enquête auprès des jeunes en transition*.

Par l'entremise du Secrétariat, Communautés minoritaires de langue officielle (SCMLO), DRHC

travaille avec les deux comités nationaux des ressources humaines (celui de la francophonie canadienne et celui de la communauté anglo-québécoise) pour les habiliter à réaliser leur plan stratégique, et ainsi favoriser le développement des ressources humaines, l'employabilité et le renforcement des capacités communautaires. DRHC a établi à Montréal un bureau satellite du Secrétariat afin d'appuyer l'avancement des travaux du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone. Le Ministère peut maintenant compter sur l'appui de six autres ministères pour faire progresser les travaux de ce comité. En mars 2002, la ministre a annoncé la reconduction du Fonds d'appui, doté de 24 millions de dollars pour une période de deux ans.

### SANTÉ CANADA

En 2001-2002, Santé Canada a été très actif auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, tant à l'administration centrale qu'en région. Les coordonnateurs ministériels et régionaux, de même que les agents des bureaux régionaux et des programmes de l'administration centrale, ont cherché à mieux répondre aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à établir avec elles des relations de travail durables. Santé Canada a ainsi appuyé de nombreux projets présentés par des groupes communautaires partout au pays. Il a également poursuivi la mise en œuvre du protocole d'entente conclu avec Patrimoine canadien dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO).

Par ailleurs, Santé Canada a appuyé les travaux du Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire. Ce comité a confié à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada le mandat de réaliser une vaste étude sur l'accès aux services de santé offerts en français. Il a présenté au ministre de la Santé un rapport comportant sept recommandations. Santé Canada a publié ce rapport à l'occasion du Forum national *Santé en français*, tenu à Moncton en

## Secteur du développement des ressources humaines

novembre 2001. Il a aussi appuyé les travaux du Comité consultatif des communautés anglophones en situation minoritaire. Ce comité s'est donné pour mandat de favoriser l'accès à des services de santé en anglais pour les anglophones du Québec. Il doit aussi s'attaquer aux questions de démographie et de vitalité. Il y parviendra grâce à une meilleure coordination et à une meilleure collaboration entre les réseaux d'institutions publiques, les institutions communautaires et les organismes communautaires. Santé Canada a créé le Programme de la santé de la population pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il l'a fait notamment pour donner suite aux recommandations de ces comités, particulièrement sur la priorité « réseautage ».

### SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Au cours du dernier exercice, la Société canadienne des postes a cherché à soutenir la langue française et à encourager les enfants à rédiger des textes en commanditant l'initiative « Cartes du monde », réalisée en collaboration avec la Fondation Paul Gérin-Lajoie, dans le cadre des *Rendez-vous de la Francophonie*. Elle a également créé, sur son site Web, le coin Cyber-jeunesse qui offre aux jeunes des outils pour les aider à utiliser leur première ou leur seconde

langue officielle. Elle a soutenu le projet intitulé « Le français pour l'avenir », qui permet aux élèves de profiter pleinement des débouchés que leur offre la connaissance d'une langue seconde. Dans le cadre du 25<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association de la presse francophone, la Société a parrainé des prix d'excellence qui ont été décernés au *Franco*, de l'Alberta, et au *Madawaska*, au Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, elle a utilisé les médias radiophoniques de langue minoritaire pour soutenir ses activités de vente et de marketing et rejoindre les groupes de langue officielle en situation minoritaire, au Québec et à l'extérieur du Québec.

Dans le cadre du Programme d'accès communautaire, la Société a poursuivi sa collaboration avec Industrie Canada en permettant l'installation d'ordinateurs branchés à Internet dans certains comptoirs postaux. En outre, des Prix de l'alphabétisation de Postes Canada ont été décernés à certains membres de collectivités de langue officielle en situation minoritaire en reconnaissance de leur travail exceptionnel dans le domaine de l'enseignement et du leadership dont ils ont fait preuve dans leur collectivité et au sein du milieu des affaires.

## Secteur international et organismes centraux

### AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

En 2001-2002, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI) a continué à faire de la promotion de la dualité linguistique du Canada une partie intégrante de son mandat. Il a également déployé des efforts pour appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire. En effet, sa Division des affaires de la Francophonie a financé un grand nombre d'activités. Parmi les plus marquantes, citons *Radio Jeunesse 2001* et la *Société des jeux de l'Acadie : Académie jeunesse internationale*, qui se sont déroulées dans le cadre des *IV<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie*, tenus dans la

région d'Ottawa-Hull. Comme par le passé, le MAÉCI a également soutenu la participation du Nouveau-Brunswick aux activités de la francophonie.

Le MAÉCI a aussi été très actif dans le financement de la promotion artistique pour les communautés francophones et anglophones en milieu minoritaire. Il a en outre entamé des négociations avec Patrimoine canadien en vue de la signature d'un protocole d'entente dans le cadre du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). La Direction des relations académiques internationales a, pour sa part, continué de refléter la diversité linguistique canadienne à l'étranger en participant à des activités interna-

## Secteur international et organismes centraux

tionales liées à l'éducation et à la commercialisation de l'éducation canadienne. Dans le cadre de son programme des relations culturelles internationales, le MAËCI a financé plusieurs initiatives, comme la *Commission d'encadrement d'une mission économique Manitoba-France-Belgique* et la *Simulation du Parlement européen* à laquelle ont participé plus de dix universités canadiennes.

### AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) consacre des sommes importantes pour sensibiliser les communautés de langue officielle de façon ciblée et pour leur permettre de se familiariser avec sa mission et ses mécanismes. Ainsi, en 2001-2002, la minorité anglophone du Québec a bénéficié des programmes de l'ACDI par l'entremise des guichets de financement bilatéraux et institutionnels. L'Université McGill a réalisé de nombreux projets pour l'ACDI, et le *Montreal General Hospital* a poursuivi l'exécution d'un Programme multilatéral orienté vers la nutrition et la lutte contre le VIH/SIDA. Au cours de l'année, 20 sociétés anglophones de Montréal ont bénéficié du Programme de coopération industrielle.

Par ailleurs, 63 boursiers venant de l'ensemble du monde francophone poursuivent actuellement leurs études en français au Canada dans dix institutions de formation hors Québec. Divers projets ont été approuvés en faveur de la Francophonie mondiale. L'Association des enseignants franco-ontariens et la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa ont reçu un total de 600 000 \$ pour la réalisation de trois projets. De plus, en 2001, l'ACDI a renouvelé le Programme de partenariat des collèges canadiens, programme qui a déjà suscité beaucoup d'intérêt dans les communautés minoritaires francophones de l'Atlantique et de l'Ontario.

### CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

En 2001-2002, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a poursuivi le financement de l'Initiative interuniversitaire pour les

études en développement international à Montréal. Cette initiative soutient la recherche et le renforcement des capacités de recherche pour la formation des étudiants en développement international des quatre universités montréalaises. D'autres subventions ont été versées à des organismes canadiens. Ceux-ci réunissent des membres des deux collectivités de langue officielle en situation minoritaire : d'une part, le collège Glendon de l'Université York — pour la tenue du colloque *Brésil, émergence d'une puissance mondiale*; d'autre part, l'Association des collèges et universités du Canada — pour promouvoir la collaboration en recherche aux fins du développement. Le CRDI offre un programme de bourses dans les deux langues officielles, au sujet duquel on peut se renseigner sur Internet. Ce programme a pour but d'aider les jeunes chercheurs, membres d'une collectivité de langue officielle en situation minoritaire, à acquérir de l'expérience dans le domaine qui les intéresse. Notons que le CRDI continue à investir les ressources nécessaires pour que ses documents soient accessibles sur Internet en anglais et en français, et ce même quand les sites sont conçus et mis au point dans d'autres pays.

### CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

Tout au long de l'année, en consultation avec les membres des diverses collectivités, les responsables de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) ont poursuivi leurs efforts en vue d'appuyer l'intégration des immigrants aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. À cet effet, l'organisme a vu à la communication des pratiques exemplaires ainsi qu'à l'amélioration de la prestation des services d'établissement et d'enseignement des langues. CIC a également pris des mesures pour que les pratiques et programmes ministériels tiennent compte des intérêts de ces communautés, par exemple en y incluant des dispositions reconnaissant les objectifs du gouvernement du Canada les concernant. L'organisme a aussi arrêté des dispositions sur les langues officielles dans les accords de contribution des fournisseurs des services. En outre, il a transmis de l'information à



## Secteur international et organismes centraux

jour au personnel des bureaux régionaux et des missions à l'étranger en plus d'organiser des séances d'information portant sur des questions connexes. Les renseignements concernant les minorités de langue française du Canada font maintenant partie intégrante de la formation que reçoivent les agents des visas outre-mer. Afin de conscientiser la population aux programmes de CIC et à l'engagement de ses responsables à respecter la dualité linguistique, ces derniers ont invité les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire à assister à des cérémonies de remise des certificats de citoyenneté.

En janvier 2002, CIC a signé un protocole d'entente en vertu du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO), dans le cadre duquel deux projets ont été financés. En mars 2002, il a mis sur pied le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada - communautés francophones en situation minoritaire, afin de faire la promotion des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'étranger et de façon à encourager le recrutement, le choix et l'intégration des nouveaux arrivants au sein de ces communautés.

### JUSTICE CANADA

Afin d'accroître la visibilité des langues officielles en 2001-2002, Justice Canada a mis en place un réseau sur le bilinguisme composé d'employés bénévoles provenant de tous les secteurs du Ministère. Ce réseau permet de discuter des mesures à prendre en vue d'assurer le respect de la *Loi sur les langues officielles*. Le Ministère a aussi créé le poste d'analyste principal de la politique afin d'aider à maximiser le nombre de ses activités ayant des répercussions sur le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. En outre, la championne des langues officielles a organisé des réunions avec les représentants d'organismes intervenant dans l'accès à la justice dans les deux langues officielles et avec la Commissaire aux langues officielles.

Pour sensibiliser le public à cette question, en particulier au sein de la collectivité juridique, on a mis à jour les *Lois linguistiques du Canada annotées*, un ouvrage préparé par les membres du Groupe de

droit des langues officielles. On a également participé à des conférences, séminaires et autres activités éducatives comme *Vieux conflits, nouveaux arguments : Les droits linguistiques à la lumière de décisions récentes en Ontario et au Québec*. Les membres du Groupe du droit des langues officielles ont pris part à l'élaboration de la nouvelle politique du Conseil du Trésor sur la diversification des modes de prestation des services, laquelle est en vigueur depuis avril 2002 et fait suite à diverses études portant sur les transformations gouvernementales (rapports Fontaine et Savoie).

Un rapport d'envergure nationale intitulé *État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles* est disponible sur le site Internet de Justice Canada. On a préparé un cadre d'évaluation à l'intention du Ministère, de manière que son plan d'action annuel puisse mieux refléter ses activités; de plus, on a reconnu une série de besoins principaux qui seront pris en compte dans ce plan d'action. Il s'agit, entre autres, de l'accès à l'aide juridique dans la langue officielle du client, de la capacité du système judiciaire d'offrir des services bilingues et de la définition de nouveaux modèles de partenariat en se fondant sur l'exemple du Groupe de travail sur l'amélioration des services dans la langue de la minorité du Manitoba et des projets-pilotes qui en découlent. Un symposium célébrant le 20<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO) a fourni une excellente occasion de faire une utilisation optimale des ressources, du savoir-faire et des compétences réunis au sein de celui-ci.

### SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA

En 2001-2002, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a poursuivi son examen des présentations soumises au Conseil du Trésor (CT) afin d'optimiser leur incidence sur les langues officielles. Dans cet esprit, il a intégré à l'édition révisée du *Guide pour la préparation des présentations au Conseil du Trésor* une rubrique sur les langues officielles reflétant la décision du CT à cet égard. La nouvelle Politique sur les communications du gouvernement du Canada

## Secteur international et organismes centraux

reflète l'insistance du CT sur la nécessité de tenir compte des objectifs relatifs aux langues officielles dans l'élaboration de nouvelles politiques gouvernementales. Le SCT a continué d'appuyer les efforts des champions des langues officielles en vue d'intégrer les langues officielles aux activités de leurs organisations. Le SCT a consulté la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et le *Quebec Community Groups Network* au sujet de projets gouvernementaux d'envergure, plus précisément l'Initiative de modernisation de la gestion des ressources humaines et la Politique sur la diversification des modes de prestation de services. Il a également tenu des réunions des membres de ses réseaux consultatifs en région afin de permettre aux représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire de faire connaître leurs besoins et leurs aspirations. Le SCT a aussi continué d'appuyer les travaux du Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne et du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone.

### STATISTIQUE CANADA

Au cours de l'exercice 2001-2002, des représentants de Statistique Canada ont participé aux consultations organisées par Patrimoine canadien. Ils ont également tenu des discussions avec des groupes communautaires choisis. Enfin, ils ont renseigné le personnel des régions sur l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. À cet effet, le dépliant intitulé *Information sur les langues officielles à Statistique Canada* est disponible lors des consultations communautaires et dans tous les bureaux régionaux de Statistique Canada. Dans le cadre de son programme de diffusion des données du recensement de 2001, l'organisme a entrepris des consultations en vue d'améliorer le cédérom *Portrait des communautés de langues officielles au Canada*. Statistique Canada a publié des articles dans le *Bulletin 41-42*. Il a aussi participé à une réflexion sur l'alphabétisation et sur l'éveil à l'écrit, organisée par la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF). Enfin, dans le cadre du dernier

congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), tenu en mai 2002, il a présenté deux communications portant sur les francophones du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario vivant en milieu urbain et rural.

Statistique Canada fait partie du Groupe de travail interministériel sur la recherche dans le domaine des langues officielles, présidé par Patrimoine canadien. Par son travail au sein de ce groupe, Statistique Canada fournit de l'information et contribue à la formation de partenariats, notamment avec Patrimoine canadien et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Ministère a également poursuivi le travail déjà entrepris dans le cadre de diverses enquêtes, dont l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA)*, celle du *Programme international sur le suivi des acquis des élèves (PISA)* et l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*.